

67160

Tel.: 03 88 94 74 06
Fax : 03 88 53 16 19
mairie.seebach@orange.fr



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 15 octobre 2024

Sous la présidence de M. Michel LOM, Maire

Présents : Michel LOM, Françoise BRAUN, Michel LINGER Mélanie FISCHER, Cornelia ROTT, Jean-Michel CORNEILLE, Lydie LUTZ, Jean-Marc STOLTZ, Richard HAESSIG, Pia CLAUSS, Vincent FRISON, Chantal HUMMEL, Dominique SCHMITTHEISLER, Marlyse STAUB, Christian ROTT.

Absents excusés : Etienne BRUNCK (absent excusé, donne pouvoir à Mélanie FISCHER), Bruno ROTT (absent excusé, donne pouvoir à Marlyse STAUB), David GIROLT (absent excusé, donne pouvoir à Christian ROTT), Francis WOEHL (absent).

Nombre de conseillers élus : 19 En fonction : 19 Présents : 15

OBJET : 5. AFFAIRES ADMINISTRATIVE – RESSOURCES HUMAINES

5.1 ECOLE MATERNELLE DE SEEBACH : Signature d'un contrat d'accroissement temporaire d'activités

Afin d'étoffer l'équipe en charge du soutien des enseignants de l'école maternelle de SEEBACH et de l'accompagnement des enfants prenant le bus scolaire, il est apparu opportun d'engager une nouvelle ATSEM qui viendra en soutien de l'ATSEM déjà présente sur la base de l'article L 332-23 1° du Code Général des Collectivités territoriales du 28 août 2024 au 31 décembre 2024.

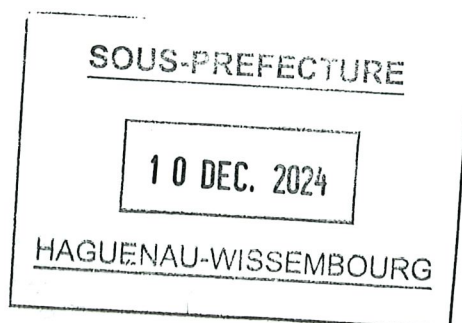
Il a été proposé à Mme Emilie HOEHN de travailler en qualité d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles, à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35 h.

La rémunération se fera sur la base de l'échelon 06 du grade d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles contractuel, indice brut : 404, indice majoré : 376 pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur ce point.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération, à l'unanimité,



- **DECIDE** de mettre en place un contrat selon les conditions citées ci-dessus du 28 août au 31 décembre 2024,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de toutes les formalités.

Suivent les signatures au registre
Pour extrait conforme
Le Maire
Michel LOM

Le secrétaire de séance
Jean-Marc STOLTZ



Délibération rendue exécutoire
Vu la réception en Sous-Préfecture
Vu la publication

